

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 1.1 · Date d'émission : 28/10/2026

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

Nom commercial : CERA DE SOJA MOLDEABLE APF

Description : Huile de soja, hydrogénée

Description chimique : Triglycérides

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes : Pour usage industriel. Non pertinent

1.2.2 Utilisations déconseillées : Aucune autre information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Naturcera

C/Lleida 1 (Pol. Ind. de la Riera de Riudemeia)

08317 Òrrius, Barcelona, ESPAGNE

contacto@naturcera.com

+34 93 185 55 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+34 93 185 55 00 (uniquement pendant les heures de bureau)

+34 91 562 04 20 (Instituto Nacional de Toxicología, Madrid, Espagne, 24h)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (UE) n°1272/2008 (CLP), conformément au règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH) : Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Aucune autre information disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) : Étiquetage non applicable

Mentions d'avertissement : Produit chargé à température élevée. Risque de brûlures par contact avec la peau et les yeux.

2.3 Autres dangers

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

Selon les connaissances actuelles du fabricant et s'il est manipulé correctement, le produit ne présente pas de risques pour la santé humaine et l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité industrielle.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom commercial : CERA DE SOJA MOLDEABLE APF

Numéro CAS : 8016-70-4

Numéro CE : 232-410-2

N° Index : Non applicable

INCI : HYDROGENATED SOYBEAN OIL

Numéro REACH : Non enregistré (exempté)

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 : Non classé

3.2 Mélanges

Non applicable

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Non applicable.

En cas de contact avec la peau : En cas de brûlures, refroidir la zone brûlée pendant plusieurs minutes ; appliquer du sérum physiologique ou de l'eau froide (non glacée) sur la lésion. Couvrir la zone brûlée avec un pansement ou une compresse humidifiée de sérum physiologique ou d'eau froide propre. En cas de brûlures étendues, transporter la victime dans un centre médical.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion/aspiration : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Non applicable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser du CO2 ou de la poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau sous pression directement sur le produit en combustion.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.

Instructions pour l'extinction de l'incendie : Combattre l'incendie à une distance raisonnable, en prenant les précautions habituelles.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome pour éteindre l'incendie.

5.4 Informations complémentaires

Éviter que l'eau d'extinction ne contamine les eaux de surface ou les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas la rejeter dans les égouts.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les déversements présentent un risque de glissade. Utiliser des équipements de protection individuelle (lunettes et chaussures de sécurité, vêtements de protection appropriés) en cas de déversements importants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les eaux de surface ou dans le réseau d'égouts. Ne pas déverser directement dans une source d'eau. En cas de déversement accidentel ou si des résidus pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau, contacter l'agence locale de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les petits déversements, absorber avec de la terre ou des matériaux absorbants. Laver à l'eau chaude avec des produits dégraissants.

Pour les déversements importants, contenir le produit déversé et l'empêcher d'atteindre un cours d'eau. Laisser solidifier et ramasser une fois refroidi ; laver les résidus avec beaucoup d'eau chaude ou de la soude diluée si le type de sol le permet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour l'élimination, voir la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors des opérations de chargement et de déchargement, protéger convenablement les yeux et les membres.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker à une température de 15-20 °C au-dessus de son point de fusion. Stocker de préférence dans des cuves en acier inoxydable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pour toutes les utilisations du produit connues à ce jour, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les sous-rubriques précédentes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Produit sans danger. Il n'existe pas d'études sur les limites d'exposition.

Valeurs limites biologiques : Produit sans danger. Il n'existe pas d'études sur les limites biologiques.

8.2 Contrôle de l'exposition professionnelle : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

8.3 Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales contre les projections de liquides (EN166).

Protection de la peau : Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant utilisation. Les gants de protection choisis doivent satisfaire aux spécifications de la directive 89/686/CEE de l'UE et de la norme EN 374 qui en découle.

Protection respiratoire : Non applicable

Dangers thermiques : Non applicable

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Solide à température ambiante

Odeur : Neutre

Couleur : Ivoire

Pression de vapeur (20 °C) (mm Hg) : Non disponible

Température d'ébullition (°C) : Non disponible

Viscosité cinématique (cSt) : Non disponible

Densité relative (60 °C) (g/cm³) : 0,88

Point d'éclair (°C) : > 200 °C

Point de fusion (°C) : 54-62 °C (point de goutte Mettler, ASTM D3954)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K_{ow}) : Non disponible

Solubilité : Insoluble

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucun risque en cas d'utilisation dans les conditions spécifiées.

10.5 Matières incompatibles : Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Formation d'acroléine en cas de chauffage au-dessus de 270 °C à pression atmosphérique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Produit non toxique.

Toxicité aiguë : Aucune toxicité aiguë n'est attendue pour ce produit.

Toxicité chronique : Il n'est pas nécessaire de prendre en compte d'éventuels effets chroniques sur la santé.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation : Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.

Contact cutané : Aucun effet connu.

Contact avec les yeux : Aucun effet connu.

Ingestion : Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.

Effets CMR : Non cancérigène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

11.2 Informations toxicologiques complémentaires

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien : Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Informations complémentaires : En cas d'utilisation correcte, aucun risque pour la santé humaine n'est connu ni attendu.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Aucune information disponible.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Dégradabilité lente.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes : Éviter la contamination de la surface du sol et des eaux de surface.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Conformément à la réglementation locale et nationale. Pour l'élimination, faire appel uniquement à des transporteurs et à des gestionnaires de déchets agréés. Empêcher le produit de contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface.

Lors de la manipulation des déchets, prendre les mêmes précautions que celles recommandées aux rubriques 7 et 8 de la présente Fiche de Données de Sécurité. Consulter la rubrique 2 de la présente Fiche de Sécurité.

Méthodes d'élimination des emballages : Les récipients vides et les emballages doivent être éliminés conformément aux législations locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément à l'ADR/IMDG/IATA/ADN/RID.

14.1 Numéro ONU (ADR) : Non réglementé pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non réglementé pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement : Non réglementé pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non réglementé pour le transport.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : produit non classé comme dangereux, étiquetage non applicable.

Ne contient pas de substances soumises à restrictions au titre de l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH $\geq 0,1$ % / SCL.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste de l'annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité complète la fiche de spécifications, mais ne constitue pas une garantie des propriétés du produit et n'est pas un document juridique contractuel. Les informations sont fournies de bonne foi sur la base de notre meilleure connaissance du produit. Nous ne pouvons toutefois accepter aucune responsabilité quant aux conséquences découlant de son utilisation.

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il était initialement prévu.

Il incombe à l'utilisateur, lors de la manipulation, du stockage et de l'utilisation du produit, de consulter les principaux textes réglementaires en vigueur en matière de protection des travailleurs et de l'environnement.

Version : 1.1

Date d'émission : 28/10/2026